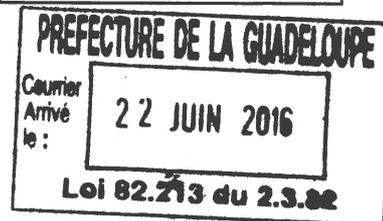




CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



Date de la convocation	07/04/2016
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	04
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(23)

REPRESENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme HATILIP ROCH Achille Germaine) – M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(4)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

23

**AVIS SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES
 A LA GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION
 DES RISQUES D'INONDATION DU TRI « BASSE-TERRE / BAILLIF »**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que les stratégies locales de gestion des risques d'inondations sont des outils de planification répondant à une logique d'optimisation des moyens publics mis à disposition de la prévention des inondations ;
- **Attendu qu'**elles sont instaurées obligatoirement sur le périmètre des communes désignées TRI (territoire à risque d'inondation important) et peuvent éventuellement être élargies à d'autres communes volontaires dans un souci de cohérence hydrographique ou de cohérence des politiques publiques mises en œuvre ;
- **Considérant qu'**elles sont élaborées et coordonnées par une collectivité pilote et par les services de l'Etat en association avec les parties prenantes. Constituées d'un programme d'actions cohérent et équilibré entre les sept axes de prévention des risques naturels, chaque action est placée sous la responsabilité du maître d'ouvrage compétent ;
- **Considérant encore que** les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur la période de 2015-2016, puis mises en œuvre sur la période de 2016-2021. L'année 2015 a donc été consacrée à l'émergence de propositions partagées sur la gouvernance des futures stratégies locales : pilote, parties prenantes, périmètre et objectifs ;

.../...

.../...

- **Considérant de surcroît** que dans le cadre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI « Basse-Terre, Baillif », les réunions de concertation du 07 mai 2015 et du 02 février 2016 avec les collectivités concernées et la DEAL ont permis de dégager les propositions suivantes :
 - ✓ Pilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation par la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes ;
 - ✓ Elargissement du périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation à l'ensemble des communes membres (à l'exclusion de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas) ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'émettre un avis favorable à la proposition de pilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI « Basse-Terre, Baillif » par la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes.

Article 2 :

De solliciter l'adhésion de la commune de Trois-Rivières au périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI « Basse-Terre, Baillif ».

Article 3 :

De s'engager à participer en tant que partie-prenante à l'élaboration puis à la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

22 JUIN 2016

La publication et/ou la notification
le

22 JUIN 2016

